



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

15 SEPTEMBRE 2022 -18h

À la cafétéria de l'école des Timoniers

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Bouthillier souhaite la bienvenue à tous ! Il présente Mme Côté, directrice adjointe et Mme Roy, secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Marc Burbridge propose l'adoption de l'ordre du jour.
Accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2021

Madame Lessard propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents 2021, avec modifications.
Accepté à l'unanimité.

4. Explications sur la composition et les fonctionnements :

4.1 du conseil d'établissement

C'est un comité dont les rôles et les responsabilités sont prévus dans la Loi sur l'instruction publique. Composé de parents-bénévoles, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté, et au secondaire, de représentants des élèves, le CÉ constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu de concertation avec les autres personnes qui œuvrent à l'école. Les parents qui siègent au CÉ représentent les parents qui les ont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents.

Le CÉ exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacun. Telle est la condition pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun : la réussite du plus grand nombre d'élèves.

4.2 du comité de parents

Assemblées à la « Citéria » où les représentants des conseils d'établissement sont consultés et informés relativement aux orientations du Centre de services scolaire. De plus, le mandat est d'agir en tant que représentant du CÉ de l'école des Timoniers et de transmettre les informations reçues lors des séances du CÉ.

4.3 de l'organisme de participation de parents (OPP)

L'OPP regroupe exclusivement des parents-bénévoles qui veulent collaborer à la vie de l'école. Ils réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ces parents-bénévoles peuvent également organiser des campagnes de financement pour soutenir les activités ou le projet éducatif de l'école.

L'OPP peut être consulté par les parents qui siègent au CÉ ou peut décider de leur donner son avis sur toute question concernant les parents.

5. **Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :**

5.1 Nomination d'un président d'élection
Joël Bouthillier

5.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
Marie-Josée Roy

5.3 Nomination de deux scrutateurs
Chantal Côté et Mathieu Richard

5.4 Procédure de la mise en candidature
M. Bouthillier explique le déroulement.

5.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement
Il y a 3 postes de 2 ans de disponible + 2 substitués.

5.6 Élections des parents au conseil d'établissement

Les candidats se présentent un à un :

- Isabelle Meunier
- Marc Burbridge (Élu)
- Audrey Bazinet (Élu)
- Geneviève Coulombe (Élu)

Substitués : Christine Bilodeau et Isabelle Meunier

5.7 Parmi les parents membres du conseil d'établissement, l'assemblée générale élira ses représentants au comité de parents

Parmi les membres 2022-2023 qui veut être membres du comité de parents :

Geneviève Coulombe

Substitut : Marc Burbridge

6. **Formation d'un organisme de participation des parents :**

Il n'y aura pas d'OPP à l'école des Timoniers pour l'année scolaire 2022-2023.
Acceptée à l'unanimité.

7. **Question de l'assemblée**

Pas de question

8. **Levée de l'assemblée**

À 18 h 35, M. Joël Bouthillier propose la levée de l'assemblée.
Acceptée à l'unanimité.

Joël Bouthillier
Directeur